

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 69/6e L rendant exécutoire la délibération n° 69/6e L du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale complétant la délibération n° 201 du 2 février 1961 et fixant le barème de location du ponton-mâturation de 80 tonnes .

n° 69/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1964

Numéro JO
n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

VISAS

Vu la délibération n° 201 du 2 février 1961

Vu l'avis du Conseil du Port dans sa séance du 27 décembre 1963

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 5 mai 1964, A adopté, dans sa séance du 29 mai 1964, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La délibération n° 201 du 2 février 1961 fixant les tarifs de prestation .du matériel et personnel faite par la Direction des Travaux publics et du Port est complétée comme suit : Ponton-mâturation de 80 tonnes — par heure indivisible. 17.000 FD — par demi-journée de 6 heures. 52.000 FD Pour des locations étalées sur plusieurs jours, selon Convention à discuter avec le Directeur du Port en fonction du genre d'utilisation.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, OMAR MO-HAMED KAMIL.